



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : **2026-09-SMC-Saint Hilaire – Demol local + nouvel escalier**
PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A <input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input type="checkbox"/> SERVICES CCAG concerné en vigueur	D <input type="checkbox"/> MOE CCAG concerné en vigueur
---	--	---	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.
Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Maintenance des Collèges - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - **téléphone** : 04.97.18.67.99
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : DEMOLITION D'UN LOCAL ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESCALIER METALLIQUE
Lieu d'exécution et de livraison : collège Saint Hilaire avenue 26 Rue de l'Ancien Palais de Justice 06130 Grasse
Possibilité d'une visite sur place : la visite est conseillée. **Contact** : M LOÏC MIEL 07 88 29 87 43 lmiel@departement06.fr ou le secrétariat du service 04.97.18.67.99.
Durée du marché ou délai d'exécution : délai d'exécution global de 12 semaines, à compter de la notification du marché (marché à procédure adaptée – MAPA).
Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation: Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- l'engagement du soumissionnaire,
- la charte chantier vert,
- le cadre de Mémoire technique et environnemental,
- les plans,
- le rapport initial de contrôle technique (RICT),
- les rapports des études géotechniques,
- le rapport de diagnostic structure,
- le rapport de repérage amiante avant travaux (RAT),
- le rapport de repérage plomb avant travaux (REPPB),
- le formulaire DC1 et le formulaire DC2.

Conditions de remise des offres : Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro
Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : **lundi 30 mars 2026** à 15H30

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : Liste des qualifications professionnelles exigés : QUALIBAT 2411 Constructions et structures métalliques (technicité courante) ou équivalents.

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- liste des principaux travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- certificat de qualification professionnelle QUALIBAT 2411 Constructions et structures métalliques (technicité courante) ou équivalents
- formulaires DC1 et DC2 dûment renseignés

Justificatifs offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- la Décomposition du prix global et forfaitaire dûment remplie, datée et signée.
- le mémoire technique et environnemental dûment rempli.
- l'engagement du soumissionnaire dûment daté et signé.

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fourni(s) à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération : 70%)
2. la Valeur technique et environnementale (pondération : 30%)

Le critère VALEUR TECHNIQUE et ENVIRONNEMENTALE de l'offre

Les éléments du mémoire technique et environnemental qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :

Sous critère n°01 : les dispositions prises en matière de sécurité (**noté sur 15 points**) :

- pour la réalisation de travaux en site occupé : prise en compte des locataires dans le bâtiment des logements et des utilisateurs du collège (personnels administratifs et techniques) (10 points)
- pour les différents intervenants sur le chantier (personnel de l'entreprise) (5 points)

Sous critère n°02 : (**noté sur 10 points**) les modalités (comprenant notamment les moyens humains et moyens matériels spécifiques au présent chantier) proposés pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel. Le candidat décrit sa méthodologie d'intervention et de réalisation des travaux, les modalités prévues quant à un éventuel phasage des interventions. Il décrit les dispositions qu'il envisage de mettre en place afin de respecter le délai et il formalise ses engagements

Sous critère n°03 : (**noté sur 5 points**) Les dispositions envisagées pour appréhender le chantier de manière environnementale au regard de la charte chantier vert. Le candidat propose son modèle de Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED). Il décrit le mode de suivi et la traçabilité de ses déchets d'activités. Il donne les informations nécessaires quant à la mise en place des bordereaux de suivi des déchets (BSD). Il précise les modalités qu'il met en œuvre pour l'historisation des quantités de déchets produits (nature, fréquence), leur mode de traitement (recyclage, etc.) et les filières de valorisation ou d'élimination employées et les modalités de gestion sur TRACKDECHETS

La valeur technique et environnementale de l'offre est valorisée sur 30 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.

Ce critère valeur technique est jugé au vu du contenu mémoire technique remis par le candidat.

La note finale en valeur technique et environnementale (VTE) est ensuite déterminée comme suit :

note VTE = 30 x (total des points du Mémoire technique du candidat / total des points du Mémoire Technique le mieux noté).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique et environnemental ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Le critère PRIX de l'offre

Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le **nombre maximal de points de 70**. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué est le suivant : Note Prix candidat A = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat A) x 70.

Classement final des offres

La note finale de chaque offre est calculée de la façon suivante : **Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique et environnementale ».**

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 02 mars 2026